



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU MARDI 3 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le mardi 03 mars à 18h30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame TRIVIER Julie, Monsieur MARCADET Emmanuel, Madame LUBRANO Stéphanie, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLE Alain, Monsieur PASCUALMARTIN Thierry, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur BRETON Serge, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur MARTINET Yves, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Madame DELATTRE Nadine.

Excusés :

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur ARLAIS Michel, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur PACHOT Joël

Absents :

Monsieur CARRASCO Gérard.

Pouvoirs :

Monsieur SAUNIER Louis a donné pouvoir à Monsieur BENOIT Francis ; Monsieur ARLAIS Michel a donné pouvoir à Madame RICHARD Gisèle ; Madame LETERRIER Carine a donné pouvoir à Madame MOULET Valérie ; Monsieur PACHOT Joël a donné pouvoir à Monsieur MIRVAULT Dominique.

Nombre de délégués en exercice : 57			
Nombre de présents : 52	Excusés : 5	Absents : 1	Pouvoirs : 4
Date de convocation : 25/02/2015			

Lecture étant faite de la liste des excusés puis des pouvoirs recueillis, le quorum étant atteint, la séance est ouverte avec la désignation à l'unanimité de Monsieur Michel FORGET comme secrétaire de séance.

En l'absence d'opposition, une permutation et une délibération relative à l'ajustement du temps de travail de deux agents, sont rajoutées à l'ordre du jour de la séance.

A - INTERVENTION AU SUJET DE L'OPERATION « BERGES SAINES »

L'association « La Seine en partage » a pour objet de valoriser le fleuve en tant que patrimoine commun et de sensibiliser le public à sa protection. Elle peut être saisie pour aider à régler des litiges. Elle édite un grand nombre de publications, propose des expositions itinérantes, mais surtout elle organise, et pour cette année du 9 au 12 avril, l'opération « berges saines » visant à nettoyer les berges de tous les détritiques qui l'encombrent.



B – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2014

Deux observations ont été reçues : respectivement sur la durée d'amortissement des véhicules, elle a bien été fixée à 5 ans et à propos du fonds d'amorçage des Nouvelles Activités Périscolaires. Il est bien versé aux Communes, quand bien même les NAP seraient organisées par les RPI. En l'absence d'autre remarque, le compte rendu de séance est adopté à l'unanimité.

C – DECISIONS:

C – 1) Attribution du marché de location maintenance de copieurs

Ce marché a fait l'objet de trois offres et a été attribué à l'entreprise SHARP. Le loyer trimestriel passe à 986 € HT et le coût HT de maintenance à 3.50 Euros pour 1000 copies noires et ou 100 copies couleur.

C – 2) Attribution du marché de travaux du musée du Montois

Ce marché concerne uniquement l'accessibilité du bâtiment. Il a, lui, bénéficié de 21 propositions et a été attribué pour un montant total hors taxes de 45 136.57 Euros aux entreprises : PAGOT; CHEVRIER; MONTELEC; DENIS; EIFFAGE.

C – 3) Attribution du marché de coordination SPS des travaux du musée

Une seule proposition ayant été reçue, le marché est attribué à ARC77 pour un montant HT de 755 Euros.

C – 4) Signature d'un contrat d'entretien de la hotte de la salle polyvalente

Ce contrat a été signé avec Technivap pour un prix HT de 543.70 Euros par an.

C – 5) Attribution du marché d'élaboration de l'Ad'Ap

Deux propositions ont été reçues. Le marché d'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée a été attribué à DB Ingenierie pour un prix HT de 4500€.

C – 6) marché de constats d'huissier

Un avenant au marché de constats d'huissier préalables à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif a été signé avec la S.E.L.A.R.L. LEXEC de Provins pour l'étendre à tout le territoire.

D – DELIBERATIONS:

D – 1) Transformation du poste de chargé de développement

La transformation porte tout d'abord sur un Changement de résidence administrative, puisque le titulaire du poste exerce ses fonctions en situation de télétravail à son domicile où son conjoint a été muté ; cette situation de télétravail intervient temporairement, le temps de procéder à un recrutement. En outre, il est proposé de le rémunérer au 9ème échelon de la grille des attachés, afin de valoriser ses compétences et ses résultats.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier la délibération du 7 janvier 2014 dans ce sens.

D – 2) Acquisition d'un copieur en crédit-bail

Il s'agit de lever une option d'acquisition pour un copieur de 2009 installé au gymnase de Donnemarie. La maintenance continue d'être assurée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter l'acquisition du copieur pour sa valeur résiduelle, soit 153.29 Euros TTC.

D – 3) Extinction des régies de recettes de l'accueil de loisir maternel

Ce service ayant été rétrocédé aux Communes, les régies de recettes des accueils de Donnemarie-Dontilly, Montigny-Lencoup et Savins n'ont plus d'utilité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de l'extinction des dites régies de recettes.

D – 4) Acceptation d'un dédommagement pour vandalisme

Des dégâts ont été proférés au gymnase de Gouaix, qui ont donné lieu à des frais de remise en état de trois extincteurs. Les auteurs de ce vandalisme ont pu être identifiés et les familles ont consenti à dédommager la Communauté de communes pour la réparation du vandalisme. Dans ces conditions, il n'a plus été donné suite à la plainte.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter la somme de 311 Euros en dédommagement des frais de recharge des extincteurs.

D – 5) Extension de la Prime de service aux Auxiliaires de puériculture

Suite à l'action entamée pour harmoniser le régime indemnitaire des agents, le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture accuse encore un retard. Ce cadre d'emplois ne pouvant bénéficier de l'IAT contrairement aux autres.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'étendre la Prime de service aux Auxiliaires de puériculture.

D – 6) Adhésion au groupement d'achat d'électricité SDESM

La loi prévoit la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité au 31 décembre 2015 et le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine et Marne.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes au groupement d'achat d'électricité du SDESM.

D – 7) Reconduction pour 2015 de la convention de partenariat avec JEHOL

La société JEHOL SARL à Donnemarie-Dontilly, a créé un hôtel d'entreprises qu'il convient de pérenniser en soutenant la démarche dans la perspective d'apporter aux entreprises du territoire un outil propre à faciliter leur gestion.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2015 la convention de partenariat avec le porteur de projet JEHOL. La participation financière de la Communauté de Communes y est maintenue à 6000 Euros.

D – 8) Raccordement Très Haut Débit (THD) de la Zone de Champabon

Cette ZAC abrite aujourd'hui plusieurs entreprises pour qui la fibre optique est vitale. Le coût de l'opération de raccordement étant estimé à 16 500 € HT, son financement pourrait être assuré à 50% grâce à la réserve parlementaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter cette aide financière d'un montant de 8 250 Euros, au titre de la réserve parlementaire 2015.

D – 9) Admission en non-valeur de redevances de diagnostics d'ANC

Il s'agit de trois titres irrécouvrables correspondant à des diagnostics d'Assainissement Non Collectif de 2010, 2011 et 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur et d'accorder décharge au comptable de la somme de 262.07 Euros correspondant à ces trois titres.

D – 10) Délégation de compétence du STIF pour le Transport à la Demande (TAD)

Elle permettra de bénéficier d'un financement extérieur de l'ordre de 90%. Le partenariat avec le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) et le Département est déjà en place pour une partie du territoire. Dans cette mesure, il suffit de solliciter un avenant à la convention de délégation existante, de façon à étendre le partenariat à l'ensemble du territoire communautaire, tout en adaptant à la marge l'offre existante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du STIF cet avenant et de modifier les dessertes de TAD comme suit:

- 1) le service sur la moitié sud :
 - mardi matin : destination Provins;
 - mercredi matin : destination de Bray-sur-Seine ;
 - jeudi après-midi : destination Provins
 - vendredi matin : destination Bray-sur-Seine ;

- 2) le service sur la moitié nord :
- mercredi matin : destination Nangis
 - mercredi après-midi : destination Provins
 - jeudi matin : destination Donnemarie-Dontilly
 - vendredi matin : destination Bray-sur-Seine
 - samedi matin : destination Montereau.

Le Conseil Communautaire décide de lancer une consultation pour un marché d'un an sur la moitié nord et de répartir ensuite sur un marché couvrant l'intégralité du territoire.

D – 11) Signature d'une nouvelle convention de mise à disposition du cinéma

Outre la mise à disposition du bâtiment au profit de l'association « Le Renaissance », la convention prévoit l'attribution d'une subvention annuelle destinée à permettre à l'association de faire face aux dépenses de fonctionnement de l'équipement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver et d'autoriser la signature de ladite convention.

D – 12) Attribution d'une aide exceptionnelle pour le festival du cinéma

L'association « Le Renaissance » organise, du 18 au 22 mars 2015, la deuxième édition du festival cinématographique « Moisson d'images ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2015 le remboursement, pratiqué en 2013, des dépenses publicitaires à hauteur de 350 Euros.

D – 13) Conventonnement avec les propriétaires pour les boucles de randonnée

Ces itinéraires sont susceptibles d'utiliser des chemins privés. La signature d'une convention de passage a alors pour but d'acter l'autorisation du propriétaire pour qu'un itinéraire de randonnée traverse sa propriété et de fixer les responsabilités des parties. Les opérations d'entretien et de balisage sont à la charge de la CC Bassée-Montois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de convention de passage et d'autoriser le Président à la signer au cas par cas avec chaque propriétaire foncier. Peu de tracés sont concernés par ce conventonnement.

D – 14) Conventonnement avec CODERANDO pour le balisage des boucles

La Communauté de Communes a repris la collaboration avec le CODERANDO 77 (Comité départemental de randonnées de Seine-et- Marne) en vue de permettre la création et le balisage de son réseau d'itinéraires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de convention de partenariat avec le CODERANDO 77, de participer financièrement, à hauteur de 300 Euros la première année, de façon à pouvoir bénéficier des services de cet organisme.

D – 15) Approbation du Compte de Gestion 2014 du budget principal

Il ressort :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 066 726.74 €	87 010.77 €
Recettes	2 191 443.71 €	129 274.63 €
Résultat de l'exercice	124 716.97 €	42 263.86 €
Excédent antérieur	1 802 252.84 €	283 207.04 €
Résultat de clôture	1 926 969.81 €	325 470.90 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	2 252 440.71 €	

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion 2014 du percepteur.

D – 16) Approbation du Compte de Gestion 2014 du SPANC

Il ressort :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	10 865.02 €	327 631.58 €
Recettes	24 289.49 €	280 770.31 €
Résultat de l'exercice	13 424.47 €	-46 861.27 €

Excédent antérieur	36 974.89 €	-9 531.90 €
Résultat de clôture	50 399.36 €	-56 393.17 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		-5 993.81 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion 2014 du perceuteur.

D – 17) Approbation du Compte de Gestion 2014 de la ZAE

Il ressort :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	80 263.52 €	41 959.08 €
Recettes	-14 216.60 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	- 94 480.12 €	-41 959.08 €
Excédent antérieur	33 400.42 €	- 47 170.60 €
Résultat global	- 61 079.70 €	-89 129.68 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		-150 209.38 €

Ce déficit résulte à la fois d'une écriture de stock et d'une vente prévue, mais non réalisées.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion 2014 du perceuteur.

Ces trois comptes de gestion montrent que les finances communautaires sont saines. Le fond de roulement se situe à environ 2 millions d'Euros, la fiscalité et l'endettement sont très modérés. La faiblesse, cependant, dans la perspective des grands projets d'investissement, tient à la capacité d'autofinancement.

D – 18) Approbation du Compte administratif 2014 du budget principal

Monsieur le Président ayant, comme il se doit, quitté la salle, le compte est présenté par la 1ère Vice-présidente qui souligne que le compte de gestion et le compte administratif 2014 présentent les mêmes résultats, à savoir des sections de fonctionnement et d'investissement excédentaires. A noter que les recettes ont été à l'image des dotations, moins importantes que prévu.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2014 du Budget principal de la Communauté de Communes.

D – 19) Approbation du Compte administratif 2014 du SPANC

Le compte de gestion et le compte administratif 2014 présentent les mêmes résultats. La section de fonctionnement s'attache aux contrôles de conformité des installations d'assainissement, alors que dans le même temps celle d'investissement concerne leur réhabilitation. A noter pour cette dernière, le décalage entre la rémunération des travaux et la perception des subventions. Un certain nombre de réhabilitations n'ont d'autre part pas été réalisées en raison d'un manque de réactivité des entreprises, leur carnet de commandes étant déjà rempli.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2014 du Budget annexe du SPANC.

D – 20) Approbation du Compte administratif 2014 du budget ZAE

Le compte de gestion et le compte administratif 2014 présentent le même résultat déficitaire consécutif, à la fois à une régularisation de stock de terrain non encore effectuée et à une vente programmée non réalisée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2014 du Budget ZAE de la Communauté de Communes.

E - INFORMATIONS

E – 1) Orientation budgétaire 2015

Ces orientations portent tout d'abord sur le déploiement de la fibre optique qui profite depuis peu d'opportunités financières. Une ligne doit donc être prévue de façon à pouvoir réagir rapidement.

Il convient ensuite de poursuivre les actions soutenues par le contrat départemental de développement durable (C3D) : l'étude de mise en accessibilité de l'église de Dontilly; l'agrandissement du musée; le foyer logements pour personnes âgées (MARPA) pour la construction duquel la Commune de Donnemarie-Dontilly, conjointement avec la Communauté de communes, fourniront le terrain; le projet de gare routière de Donnemarie-Dontilly réduit à une mise en accessibilité PMR des arrêts existants; une étude de faisabilité de deux pôles d'accueil de

la petite enfance, l'un à Bray-sur-Seine, l'autre à Donnemarie-Dontilly ; le projet de maisons de santé ; et enfin un certain nombre de travaux sur les bâtiments communautaires.

E - 2) Information sur la nouvelle organisation des services de Petite Enfance

Grâce au renfort de 3 agents préalablement affectés aux accueils de loisir maternels, la halte-garderie fonctionne depuis le 1er mars du lundi au vendredi y compris la 1ère quinzaine de juillet. Cet accueil supplémentaire a nécessité une annualisation et un ajustement de la durée hebdomadaire de travail des agents. Il est proposé, à cet égard, d'étendre le temps de travail des deux responsables afin d'assurer une présence continue de l'une ou de l'autre.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de porter de 28 heures à 31 heures la durée hebdomadaire de travail de la Directrice et de 24 heures à 26 heures celle de son adjointe.

Un encadrant supplémentaire a également été affecté au relais d'assistantes maternelles RAM. Cet agent intervenait lui aussi dans les accueils de loisir maternels.

F - QUESTIONS DIVERSES:

F - 1) Elaboration d'un schéma directeur de mutualisation

La loi oblige les Communautés à élaborer un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Cela représente une opportunité pour, la Communauté de communes et ses communes-membres, rationaliser leurs services et le cas échéant réaliser des économies. Il est proposé d'engager cette démarche, en tenant compte de notre contexte de ruralité. A cet effet, une réunion sera organisée une fois passée l'adoption des budgets.

F - 2) Représentation au SMETOM et au SIRMOTOM

La Communauté de Communes ayant pris compétence en matière de collecte des déchets doit se faire représenter au sein des deux syndicats mixtes : SMETOM et SIRMOTOM. Il est possible de s'appuyer pour cela sur des conseillers municipaux qui, bien entendu, agiraient pour le compte de la Communauté de Communes. En effet, la plupart des représentants actuels dans la mesure où ils s'investissent méritent d'être maintenus. C'est en tous cas l'option qui est privilégiée, sous condition d'une concertation avec ces délégués. Les Communes opposées à ce maintien doivent se faire connaître.

Par ailleurs, il se trouve que trois Communes avaient opté pour la redevance d'enlèvement et qu'une généralisation de la taxe d'enlèvement va devoir être annoncée aux administrés. Néanmoins 2015 est une année transitoire et cette harmonisation interviendra ensuite.

F - 3) Instruction des documents d'urbanisme

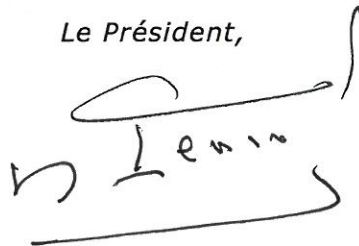
La loi ALUR met fin, au 1er juillet 2015, à la mise à disposition des services de l'Etat (DDT) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Une réflexion est menée actuellement sur des solutions pour y pallier, tenant compte des compétences présentes sur notre territoire et de la nécessité d'une continuité du service.

F - 4) Très Haut Débit

L'information relative à la programmation du déploiement de la fibre optique ne sera pas donnée avant fin mars. Un kit de communication sera fourni prochainement. Dans l'urgence, une solution de montée en débit est apportée par la parabole pour un coût très modique. Il convient de contacter pour cela la société SEMAPHORE.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h35.

Le Président,



Le secrétaire

